

**Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat**

le 19 décembre 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12, 13 et 14 décembre 2011

2011 DDEEES 281-7 Acompte sur la subvention pour 2012 à l'Union Syndicale Solidaires Paris.

M. Christian SAUTTER, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le budget de fonctionnement de la Ville de Paris pour 2012 ;

Vu la convention pluriannuelle en date du 14 janvier 2011 entre la Ville de Paris et l'Union Syndicale Solidaires Paris pour la période 2011-2013 ;

Vu le projet de délibération en date du 29 novembre 2011, par lequel M. le Maire de Paris soumet à son approbation le versement d'un acompte sur la subvention pour 2012 à l'Union Syndicale Solidaires Paris ;

Sur le rapport présenté par M. Christian SAUTTER au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Un acompte sur la subvention au titre de l'année 2012 est attribué à l'organisation pour un montant de 118.200 euros.

Article 2 : Cette dépense sera imputée au chapitre 65, mission 401, nature 6574, rubrique 025, ligne 55001 du budget de fonctionnement 2012 de la Ville de Paris.